

Voici d'abord quelques conseils généraux et une évocation de l'*Art poétique* de Boileau que les plaideurs de tous les genres, les avocats et les autres — car il n'y a pas que les avocats qui plaident de par le monde! —, feront bien de ne jamais perdre de vue.

Donnons avant tout, écrit M. Bourbonnière, pleine liberté aux plaideurs qui nous consultent. Laissons-les nous exposer, dans un récit improvisé, toute leur affaire aussi verbeusement et d'aussi haut qu'ils le voudront. Il y a moins d'inconvénient à écouter ce qui est superflu qu'à ignorer ce qui est nécessaire, et, souvent, l'avocat trouvera et le mal et le remède là où le plaideur ne voyait que choses indifférentes.

Autre conseil important : que l'avocat ne néglige pas de prendre des notes sur ce que son client lui raconte. On ne doit pas trop se fier à sa mémoire. C'est souvent, comme disait un homme d'esprit, une faculté qui oublie. Pour cela, il sera bon d'amener le client à recommencer son récit plus d'une fois. Il a pu, en effet, lui échapper quelque chose dans une première narration, surtout si c'est un homme sans expérience comme il s'en rencontre beaucoup. Et puis il convient de s'assurer si le client sait se montrer d'accord avec lui-même. La plupart du temps les plaideurs mentent et trompent plus ou moins consciemment. Ils parlent à leur avocat comme ils parleraient à leur juge. C'est pourquoi il ne faut pas trop les croire de prime abord, mais au contraire les tourner et les retourner en tous sens et, par des questions habiles, les dérouter sans qu'ils s'en doutent, les faire sortir en quelque manière de leur retranchement. Il en est de l'avocat comme du médecin. Il doit chercher à voir plus de choses qu'on ne lui en montre.

De même, après avoir écouté son client avec toute la patience désirable, l'avocat qui veut savoir devra passer à un autre personnage. Prenant le rôle de la partie adverse, il fera